L'ECHO DE L'ASSEN
Bulletin d'information
Mars 2024

Le conseil d'administration de l'ASSEN a le plaisir de vous faire parvenir son bulletin 2024.

Comme chaque année, ce document est destiné à vous informer de l'avancement de nos projets et des actions que nous menons pour contribuer à la préservation de l'environnement en général et à l'amélioration du cadre de vie de notre commune, en particulier.

N'hésitez pas à nous rejoindre et à soutenir nos actions par l'adhésion à notre association. Vous trouverez en fin de ce bulletin un coupon d'adhésion.

Notre conseil d'administration vous souhaite bonne lecture et reste à votre écoute pour vos préoccupations concernant l'environnement et le cadre de vie :

Brice BEAUDET, Christian BONHOMME, Caroline BOUQUET, André CAMPIDELLI, Gérard CARUANA, Françoise CAZENAVE, Christiane CLUZEL, Malaurie DENAUX, Olivier FAURE, Jean FONTVIEILLE, Marie-Claude RIVOLLIER, Yves TAMAILLON, Joël TRUNDE et Michèle ROCHE, représentante de la section Jardins de l'ASSEN présidée par **Dominique PEYRARD.**

Denise

Jean-Claude, Christelle et Nathalie

En 2023, **Denise JANIN, Christelle CHAMBE, Nathalie DENEUVILLE SENGULEN, et Jean-Claude VALLAT** ont quitté notre conseil d'administration. MERCI à eux pour tous les services rendus. Bonne chance pour leurs nouveaux projets.

ASSEN Association de Sauvegarde de l'Environnement et de la Nature de Saint-Marcellin-en-Forez
3 rue d'Outre-l'Eau 42680 SAINT MARCELLIN EN FOREZ
mail : **assenmarcellinoise42@gmail.com**
Site Internet **: https://assenmarcellinoise.weebly.com/**
Tél : 06 70 03 33 97

Les évènements de 2023

27 avril :

- Assemblée Générale de l'ASSEN animée par la gouvernance collégiale des membres du conseil d'administration.

- Conférence « Les bienfaits des abeilles » présentée par Guy Poncet et Gilles Legat (Syndicat d'Apiculture de la Loire)

Du 15 avril au 15 octobre : Recrutement de deux Emplois-Verts sur contrats à temps partiel : ***Jean- Baptiste et Logan***. Leur mission : entretien des chemins de randonnées de Saint-Marcellin-en-Forez décrits dans notre topoguide. Préparation, placement, et surveillance du bon déroulement des Puces en collaboration avec les bénévoles de l'ASSEN. Entretien et mise en place des nouveaux panneaux pédagogiques du sentier botanique.

Bénévoles, membres du CA et Emplois-Verts de l'ASSEN

Du 30 avril au 24 septembre : Les Puces Marcellinoises, rendez-vous incontournable des chineurs chaque dimanche matin.

14 mai : Don et troc de plantes et de graines en collaboration avec l'association Saint-Marcellin Patrimoine Vivant.

1er septembre : Inauguration du sentier botanique de l'ASSEN.

1er décembre : Marche de nuit du Téléthon. Peu de participants cette année à cause d'une météo défavorable. L'ASSEN a complété la recette pour verser 700 € à l'AFM-Téléthon.

21 décembre : Assemblée Générale des Jardins de l'ASSEN. Le président Dominique PEYRARD a été réélu pour l'année 2024. Michèle ROCHE est la nouvelle vice-présidente.

Le sentier botanique de l'ASSEN

L'idée n'est pas nouvelle. Il existait un tel sentier autrefois. Il en reste quelques traces sous forme de supports métalliques. **En 2019, Guy Janin**, alors président de l'ASSEN, **propose de réinventer ce sentier pédagogique oublié.** C'est un objectif tout à fait en accord avec les préoccupations de notre association de sauvegarde de l'Environnement et de la Nature.

En cette période de changement climatique, il est important de revaloriser les surfaces boisées, de repérer les espèces en difficulté, et d'imaginer une évolution de nos forêts traditionnelles.

Le meilleur moyen de protéger la végétation c'est de mieux la connaître dès le plus jeune âge.

C'est pourquoi dès le début, nous avons pensé concevoir ce nouveau sentier en collaboration avec l'école élémentaire de notre commune. Nous nous sommes rapprochés des professeurs des écoles des **classes de CM2, Mme Chenevas et Mme Tissot** pour qu'elles fassent participer leurs élèves à la conception des panneaux qui le jalonneront.

Le repérage des essences d'arbres à décrire a été réalisé avec le concours de **Georges Odo, technicien de l'ONF** (Office National des Forêts). Puis les enfants ont regroupé des informations sur ces arbres et arbustes.

Et la pandémie de COVID est arrivée. Le projet a été bloqué pendant 2 ans.

En 2023, il était grand temps de finaliser ce **circuit de 5 km**. Certains arbres avaient disparu, et d'autres s'étaient révélés plus remarquables à un autre endroit. Finalement nous avons choisi de positionner **25 panneaux du point de départ sur le parking de la salle des fêtes Bernard Rouby** vers la place Ste Catherine puis en montant au bois de Rachasset et en traversant la plantation Guigoz pour revenir au point de départ.

Repérage du circuit par les bénévoles de l'ASSEN

Gérard, Dominique et Jean-Claude dans l'atelier d'André

Les membres **bénévoles du conseil d'administration de l'ASSEN ont été de véritables acteurs de cette réalisation** :

- Repérage et choix du circuit
- Création des pages Internet en lien avec le QR code sur chaque panneau pour obtenir des informations plus ou moins pointues sur la « toile »
- Photos des arbres in situ
- Conception et découpe des supports et panneaux en bois.

Les Emplois-Verts 2023, Jean-Baptiste et Logan, **ont débroussaillé le sentier et installé les 25 supports et panneaux, ainsi que des petites plaquettes directionnelles** pour que les curieux ne se perdent pas sur notre sentier botanique pédagogique.

Inauguration

Nous sommes très fiers du résultat. J'espère qu'il vous plaira également et qu'il permettra aux générations présentes et futures de **vivre en harmonie avec la Nature** en respectant les arbres, arbustes et toute la végétation qui nous entoure.

Un arbre mort est plein de vie

Qu'est-ce qui cause la mort des arbres ?

La présence de champignons xylophages (qui se nourrissent du bois) et d'insectes saprophages (qui se nourrissent de bois en décomposition) prouve que l'arbre est moribond. S'il meurt ce n'est certainement pas à cause des champignons, mais à cause de maladies, de parasites (scolytes), par la maltraitance humaine ou simplement de vieillesse. Il a fait son temps !

Il devient alors une « ***chandelle*** » (*voir photo*)

Et avant de passer au stade de décomposition, il peut se passer de très nombreuses années, voire plusieurs décennies. Puis, il se couchera sur le sol pour être transformé en humus, pour nourrir d'autres arbres et d'autres plantes.

Comment tuteurer les plantes grimpantes ?

Tant qu'il est debout, en chandelle, il abritera la vie. S'il est sans danger pour les riverains, il n'y a aucune raison de l'abattre. De plus, il peut servir de support aux plantes grimpantes, comme des clématites ou des rosiers grimpants.

Quelle biodiversité retrouve-t-on dans les arbres morts ?

N'étant plus alimenté par la sève, l'arbre se transforme en une ***habitation avec de nouveaux locataires.***

Les premiers arrivés sont les pics. Avec son bec puissant, le pic vert ou le pic épeiche perfore l'écorce à la recherche de larves.

Les plus petites cavités d'une trentaine de millimètres de diamètre extérieur, permettent aux mésanges et aux sittelles torche-pot de nidifier.

Les chauves-souris, les grives, les grenouilles, les crapauds et une multitude d'insectes sont les principaux locataires d'un arbre mort.

Les cavités plus importantes, dans la forêt, sont occupées par les chouettes et éperviers qui viennent nicher à l'intérieur.

Puis viennent les mousses, les fougères et les lichens qui abritent aussi des êtres vivants.

Comment le bois se transforme en humus ?

Les racines, la souche, le tronc, les branches et les écorces sont consommés par de nombreux organismes spécialisés dans le ***recyclage des parties ligneuses***. Le bois mort se transforme en humus en plusieurs mois, voire plusieurs années, pour donner naissance à une nouvelle génération d'êtres vivants, à commencer par les arbres eux-mêmes. Un lit fertile pour se développer assure leur propre descendance.

Hélas, la suppression en forêt et au jardin de tous bois morts entraîne la ***raréfaction de la cétoine dorée dans nos régions***. Heureusement, les forestiers se sont rendus compte de leur erreur il y a quelques années. Ils commencent à laisser quelques arbres morts sur pied dans les forêts, ce qui permet de récupérer un équilibre naturel. ***Le bois mort étant un écosystème à part entière***, il fournit nourriture et abri à de nombreux êtres vivants qui le dégraderont pour le « rapporter » à la terre par la suite.

Une idée pour votre jardin :

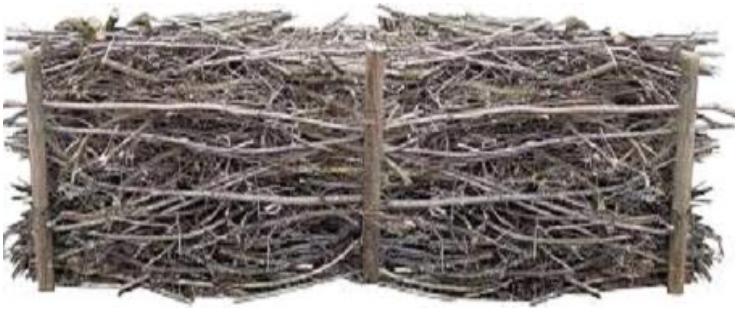

Vous pouvez créer des petites ***haies sèches*** avec vos tailles et divers branchages que vous tassez au fil des mois entre deux rangées de piquets distants de quelques dizaines de centimètres. Vous évitez ainsi le transport en déchetterie, ou le fastidieux broyage. (*Voir photo*).

De nombreuses ***petites et moyennes bestioles*** vous remercieront : hérisson, insectes xylophages, … mais aussi divers champignons. Au fil du temps, votre haie se décomposera, son niveau baissera, enrichira le sol et sera prête à accueillir un nouvel empilement de branches.

Conseil lecture :

"La vie secrète des arbres" de Peter Wohlleben. (*Collection Poche*)

Peter Wohlleben est ***forestier depuis plus de vingt ans*** en Allemagne, où il dirige aujourd'hui une forêt écologique. Son livre est un best-seller international traduit en plus de trente langues. ***Il nous plonge dans l'intimité passionnante des arbres, jusqu'à leurs racines.***

Une adaptation de ce livre vient de paraître en ***bande dessinée***. "La vie secrète des arbres" de Fred Bernard (scénariste), Benjamin Flao (illustrateur), et Peter Wohlleben (auteur). *Editions Les Arènes BD*.

A propos de l'eau …

Pourquoi, aujourd'hui, se pose la question du partage de l'eau ? **L'eau devient en effet de plus en plus rare** malgré ceux qui disent qu'on a eu un automne pluvieux.

Et pourtant NON ! Nos rivières : le Bonson, la Mare sont au plus bas. Il en est de même pour le fleuve Loire. En cause, les **sécheresses répétées** de ces dernières années qui ont créé un déficit en eau récurrent. On ne peut pas continuer à dire « c'est la faute des autres ! » **Il faut agir ensemble.** Réagissons.

Analysons nos besoins pour la maison, le jardin et les loisirs. Essayons de les limiter tout en conservant des moyens de vie décents. On peut :

- Privilégier les douches aux bains
- Couper l'eau pendant le brossage des dents
- Opter pour des appareils électroménagers certifiés à faible consommation d'eau
- Vérifier régulièrement les robinets, les tuyaux et les toilettes pour détecter et réparer les fuites
- Utiliser un système de collecte d'eau de pluie pour arroser le jardin et pour d'autres tâches ménagères non liées à la consommation humaine
- Utiliser des moyens de culture économes en eau tels que la permaculture ou le paillage
- Privilégier les stations de lavage équipées de systèmes de recyclage d'eau, et ne pas laver sa voiture en période de sécheresse
- Couvrir la piscine lorsqu'on ne l'utilise pas pour éviter l'évaporation, etc.

Pour **élargir cette réflexion**, il nous faut aussi aborder le sujet **avec les élus locaux**, voire même nationaux, pour nous aider à mettre en place des solutions durables et pérennes…

Loire Forez Agglomération a invité 3 associations : UDAF, Que Choisir et l'**ASSEN** à la CCSPL (**Commission Consultative des Services Publics Locaux**) pour la présentation des rapports des délégations dont celles de l'eau potable et de l'assainissement. Nous n'avons aucun pouvoir décisionnaire, mais les interrogations et suggestions sont écoutées.

Un membre de notre collégiale ayant pu y participer en août et septembre 2023, il a constaté que **des efforts sont faits** : 212 fuites ont été réparées en 2022 sur le réseau des 87 communes de l'agglomération, ce qui permet d'obtenir un très bon rendement variant de 82 % à 88 %. Il s'agit des meilleurs résultats pour le Département de la Loire. Un « chercheur de fuite » a été embauché afin de rendre le service encore plus efficient. Les abonnés pourront prochainement bénéficier du service « Consommation et coût en direct » afin de mieux gérer et donc économiser l'eau.

D'autre part, récemment, une nouvelle règlementation est venue imposer à tout projet de construction de **s'équiper d'un récupérateur d'eau de pluie**. Souhaitons qu'elle soit suivie au mieux.

Actuellement, certains ciblent « l'agriculture » mais que propose-t-on aux agriculteurs qui ont la rude tâche de nourrir la Planète ?

L'idée de **récupérer l'eau excédentaire en période d'inondation** dans des poches souterraines se développe. On parvient bien à transporter le pétrole par pipe-line d'une région à l'autre ! Alors pourquoi pas L'EAU ???

Le rempotage des plantes

Bien qu'une plante puisse passer plusieurs mois et parfois même plusieurs années dans le même pot, avec le temps ses racines envahissent tout l'espace disponible.

Le moment idéal pour effectuer le rempotage des plantes d'intérieur :

- Au début de la période végétative annuelle soit ***au début du printemps***, dès l'apparition des nouvelles pousses, jusqu'à la fin octobre avant la période de dormance.
- Si les racines sortent du pot, les plantes chavirent sous leur poids ou quand la plante doit être arrosée deux à trois fois plus souvent qu'à l'habitude.
- Si les racines forment une masse compacte.

Le rempotage n'est pas nécessaire dans le cas où le terreau se détache facilement et que peu de racines apparaissent autour de la motte.
Évitez de rempoter durant la période de repos qui, pour la majorité des plantes, va d'octobre à janvier.
Traiter les plantes malades avant la transplantation afin d'éviter un choc qui pourrait leur être fatal.

Pour rempoter, vous aurez besoin :

- Surface de travail recouverte d'un plastique ou d'une vieille nappe
- Terreau pour plantes d'intérieur ou autre selon la plante, avec mycorhizes
- Pot propre de 2 à 5 cm plus grand
- Sécateur

Comment Faire ?
Arroser les plantes quelques heures avant le rempotage.
Dépoter la plante en tenant d'une main la base des tiges et de l'autre main, donner un coup sec sur le contenant.
Décompacter la motte à l'aide d'une fourchette ou d'un bâton de bois. Si les racines se sont enroulées à la base de la motte, couper 2 à 4 cm de la partie inférieure de la motte.
Ajouter du terreau dans le pot pour que la partie supérieure de la motte arrive à 3 cm sous le bord du pot. Ne pas remplir le pot complètement de terre. Conserver assez d'espace entre le rebord du pot et le substrat pour y verser une bonne quantité d'eau sans qu'elle déborde sur les côtés.
Centrer la plante dans le pot. Ajouter du terreau tout autour de la motte. Tasser légèrement le terreau sans toutefois le compacter.
Arroser abondamment afin d'enlever les poches d'air qui pourraient faire sécher les racines.

Poème écolo

Je suis triste de voir que la planète va mal.
Je suis triste de voir tout le mal
Qu'elle s'est donnée pour nous créer
Et la facilité avec laquelle on va la tuer.

Qu'avons-nous fait de ses offrandes ?
On a mordu la main qui nous a nourris
On a scié notre seule branche
Qui nous liait au futur, au passé et à la vie...

Maintenant, je suis triste devant nos actions
Qui sont proches du zéro en compréhension.
On nous bassine qu'on est des pions.
Et si on était simplement tous des cons ?

L'homo sapiens dit être sage
Mais savons-nous apprécier ces belles images
Que la nature mille fois nous a données
Et que nous aimons tant griffonner ?

Je garde espoir au fond de moi
Que de cette noirceur jaillira
Une lumière formidable
Qui finalement nous éclairera.

Et si cette lumière c'était moi.
Oh seigneur, s'il vous plaît protégez-moi !
Il y a tant de basses gens ici-bas.
Je ne sais pas si on en survivra.

Ils ne pensent tous qu'à l'argent,
Qu'à la réussite, à la gloire et au sang.
Ne peut-on pas vivre simplement
Comme la nature l'avait pensé avant ?

Je suis triste encore ce soir
De sentir que je perds espoir.
Et si l'espoir était en moi ?
Et si je devais être plus fort que ça ?

Si je devais guider le monde
Comme l'a fait le sourire de la Joconde.
Que ferait Léonard de Vinci
S'il me voyait pleurer la nuit ?

Et si on pouvait, en une seconde,
Changer le temps, changer le monde ?
Alors je me transformerais
En un aigle royal pour l'éternité.

Je suis triste encore ce soir
De voir que je perds l'espoir.
Mais si l'espoir c'était d'y croire
Et si l'espoir c'était moi, c'était nous, c'était toi, ce soir ?

Gil Emmanuel

Concours : Mobilisation pour la préservation de notre environnement 2024

L'Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Saint-Marcellin-en-Forez lance un appel à l'action avec un concours axé sur l'environnement. Ce concours vise à mettre en lumière les initiatives ou les idées que peut avoir chaque résident de la commune, enfant comme adulte, en faveur de la préservation de son cadre de vie.

Engagement envers l'Environnement

L'ASSEN, fidèle à sa mission de veiller à la préservation de l'environnement local, encourage la participation de la communauté à travers ce concours novateur. Le concours s'articule autour de quatre axes, de la découverte de l'environnement local à la promotion du développement durable, en passant par la compréhension de l'écologie locale et la recherche de solutions face aux défis climatiques.

Règlement du Concours

Le concours est ouvert à tous les élèves scolarisés et aux résidents de Saint-Marcellin-en-Forez. Chaque participant, qu'il s'agisse d'un élève ou d'un adulte, sera invité à présenter son projet devant un jury composé de membres du Conseil d'Administration de l'ASSEN et d'experts.

Objectifs

Les objectifs du concours sont multiples. Tout d'abord, il vise à sensibiliser la population aux enjeux environnementaux, mobiliser le plus grand nombre autour des causes défendues par l'ASSEN, et créer une dynamique de projet porteuse et lucrative. Les participants sont encouragés à présenter leurs démarches et réalisations dans le cadre de projets globaux, en cours de développement ou déjà finalisés. Les productions peuvent prendre différentes formes, que ce soit des présentations visuelles, matérielles ou rédactionnelles.

En lançant ce concours, l'ASSEN espère susciter un élan collectif en faveur de l'environnement local. Les projets présentés pourront non seulement être source d'inspiration, mais également contribuer à renforcer la résilience de Saint-Marcellin-en-Forez face aux défis environnementaux actuels et futurs.

En attendant le début du concours, en septembre 2024 et le détail des lots à gagner, à vos idées !

Quelques dates à retenir pour 2024

- *Avril* : Salle Aristide Briand, **Assemblée Générale de l'ASSEN**
- *Du 16 juin au 15 septembre* : **PUCES MARCELLINOISES** tous les **Dimanches de 6h00 à 12h30**. RÉSERVATION OBLIGATOIRE pour les exposants sur notre site https:// assenmarcellinoise.weebly.com/
- *Dimanche 6 octobre* : **Rallye :** Un quizz à chaque étape d'un de nos circuits de marche pour gagner un cadeau
- *Dimanche 5 Mai* : **TROC & DON de plantes et graines** en partenariat avec l'association Saint-Marcellin Patrimoine Vivant.
- *Décembre* : Marche nocturne pour le Téléthon

JARDINS DE L'ASSEN : il reste des parcelles. Elles sont à louer à l'année.

Contact : Dominique PEYRARD 07.71.58.52.91

Nous avons besoin de votre avis et de votre soutien : n'hésitez pas à vous adresser à un membre du conseil d'administration pour lui faire part de vos suggestions et de vos remarques.

Vous pouvez également présenter votre candidature au conseil d'administration lors de la prochaine assemblée générale.

Apporter son écot, même modeste, au respect de l'environnement et du cadre de vie c'est contribuer à la préservation de l'avenir de notre planète.

« La planète peut se passer de nous, mais nous ne pouvons pas nous passer d'elle. »

Nicolas Hulot

Venez nous rejoindre en nous retournant le bulletin d'adhésion au titre de 2024.

(Chaque adhérent a droit à une récupération d'encombrants entre mai et octobre)

Nom : ……
Prénom : ……
Adresse : ……
Mail : ……@……

Adhère à l'ASSEN au titre de l'année 2024 et verse la somme de …… €
(montant **minimum** de cotisation 5 € par personne) au titre de sa cotisation annuelle.

Bulletin à retourner (ou à déposer dans la boîte aux lettres), avec le montant de la cotisation, à :
ASSEN Association de Sauvegarde de L'Environnement et de la Nature de Saint-Marcellin-en-Forez
3 rue d'Outre-l'Eau 42680 SAINT MARCELLIN EN FOREZ

Réalisé par nos soins. Merci de ne pas jeter sur la voie publique

ASSEN Association de Sauvegarde de l'Environnement et de la Nature de Saint-Marcellin-en-Forez
3 rue d'Outre-l'Eau 42680 SAINT MARCELLIN EN FOREZ
mail : **assenmarcellinoise42@gmail.com**
Site Internet **: https://assenmarcellinoise.weebly.com/**
Tél : 06 70 03 33 97